



Monographie

Cette commune fait partie du département de la Haute-Garonne, de l'arrondissement de Muret et du canton du Fousseret. Elle est limitée au nord par Gratens ; à l'Est par Lafitte-Vigordane ; au Sud-est par Saint-Elix ; au Sud, Sud-ouest et à l'Ouest par Le Fousseret. Sa superficie est d'environ dix kilomètres carrés, sa distance au chef-lieu de canton n'est que d'une lieue, tandis qu'elle est éloignée de 30 kilomètres de Muret et d'environ cinquante de Toulouse.

Placée sur un plateau assez élevé, qui partage le territoire sur toute sa largeur en deux parties bien distinctes et à peu près égales, la Plaine et les Coteaux, le pays offre à nos yeux les points de vue les plus pittoresques et les plus variés : au Midi, regardant la Plaine, qui se prolonge de chaque côté, on embrasse du même coup d'œil, et avec un plaisir toujours croissant, d'abord le Canal, qui longe le pied du plateau, puis la Louge que la nature a placée là à dessein, non seulement pour séparer Marignac de St-Elix et de Lafitte mais encore et surtout pour leur partager, tantôt ses bienfaits par son onde tranquille, tantôt ses ravages par ses eaux furieuses, ses terribles débordements. À une lieue plus loin, se plaçant pour mieux observer, sur un point culminant, vulgairement appelé le Tucôü, qui semble vouloir perpétuer sa domination, on aperçoit la Garonne qui arrose Salles, Carbonne, etc. et qui, avec les coteaux élevés qui l'arrêtent, termine un tableau capable d'attacher tous les regards. Du haut de cette éminence, on voit aussi se dérouler devant soi la vaste et riche plaine de Muret avec ses beaux vignobles, et l'immense chaîne des Pyrénées qui forme un long amphithéâtre de montagnes et de collines et offre ainsi un contraste des plus grandioses et des plus frappants. À cela vient s'ajouter la vue ou du moins la perspective de la mer Méditerranée, du côté des Pyrénées Orientales, et celle de l'Océan à l'autre extrémité de la chaîne ; en un mot on a devant soi le plus magnifique panorama que l'imagination puisse rêver : le peintre et le touriste, au lieu d'aller contempler la crête sourcilleuse du Mont Blanc, en été, ou les environs de Nice, en hiver, devraient venir essayer leur pinceau sur ce monticule où ils trouveraient, avec un paysage charmant, moins de neige et plus de tranquillité ; du même coup d'œil, ils verraient la plaine, les montagnes et la mer.

Vers l'Ouest et le Sud-ouest, se tournant sur la partie des coteaux, on repose ses regards sur des sites moins pittoresques et moins variés : ce ne sont partout que des vallons ou des coteaux dont les plus élevés bornent l'horizon, de sorte que le pays est triste et monotone ; comparé à la plaine, c'est la nature brute à côté de la nature cultivée ; le murmure de quelques ruisseaux et le chant des oiseaux au printemps viennent seuls interrompre le silence de ces lieux, où l'on entend à toute heure le refrain du merle, les roucoulades du rossignol et le cri rustique du coucou.

Néanmoins, envisagé en un point de vue général, le territoire de cette commune est sillonné par de nombreux cours d'eau qui augmentent la fertilité de son sol ; ce sont : deux ruisseaux dans la partie des Coteaux, et le Canal et la Louge dans la Plaine. Deux ponts seulement sont jetés sur cette rivière ; un sur le chemin de Marignac à Lafitte, et l'autre sur celui qui conduit à St-Elix, tous deux à proximité des moulins, sept autres, bâtis aussi en pierre, permettent de traverser le canal creusé en 1869. Le débit de ces cours d'eau n'est pas considérable, si ce n'est celui de la rivière de la Louge ; encore quelquefois le volume de



ses eaux, augmenté par la fonte des neiges ou par des pluies torrentielles, devient immense ; elle sort alors de son lit et dévaste les terres environnantes. Par bonheur, ses débordements sont plus rares aujourd'hui qu'autrefois : depuis la grande inondation de 1875, on n'en compte que trois qui d'ailleurs n'ont causé que de légers dégâts. Il y a plus d'un demi-siècle, il ne se passait pas deux années de suite sans qu'elle offrît ce triste spectacle ; souvent ses ravages étaient tels que les pauvres habitants ne pouvaient ensemençer leurs terres que trois ans après. Elle débordait presque toujours au printemps, et presque toujours, par suite de pluies diluviennes. Pour surcroît de malheur, un autre fléau, la grêle, venait en été, détruire les récoltes, si toutefois elle n'était pas la compagne assidue de l'inondation. Des délibérations des assemblées consulaires datées de 1740 jusqu'à 1760, et prises en vue d'obtenir une indemnité pour tous les habitants de la Communauté, sont les seuls documents qui aient été conservés et qui puissent nous fournir ces tristes renseignements.

Ce pays produit du vin, des pommes de terre, quelque peu de betteraves, toutes sortes de légumes et de céréales : du blé et de l'avoine qui sont, à vrai dire, l'unique ressource qui vienne dédommager les propriétaires de leur labeur de toute l'année.

Les animaux domestiques y abondent, surtout la volaille et les moutons, la chasse et la pêche y sont assez actives lorsqu'elles ne sont pas prohibées. Quant aux autres produits, tels que ceux des mines, carrières, usines, manufactures, il n'en existe pas ; deux moulins seulement se partagent la mouture du blé de la commune.

Les voies de communication ont au contraire très nombreuses : un chemin de Grande Communication, creusé depuis une vingtaine d'années, longe le plateau de Marignac, à partir de Gratens jusqu'au village puis en suivant le sommet du plateau jusqu'à Fousseret ; le chemin, dit des Serres, qui traverse le quartier du Village et qui rejoint le chemin de Grande Communication ; celui de derrière le ruisseau qui aboutit au Village ; celui de Marignac à Lafitte et au moulin, celui du Barrail, de Marignac à St Elix ; et enfin celui de la Clare Basse à la Clare Haute et au Fousseret. Tous ces chemins vicinaux sont praticables aujourd'hui ; il y a encore 40 ans, depuis 1845, que le chemin de Marignac à Lafitte et Lasclares à Fousseret sont dans un état convenable. Quatre ou cinq ponts construits en briques sont jetés sur le canal pour permettre aux habitants de circuler directement et relier ensuite les chemins qu'ils traversent. Il n'existe pas de voie ferrée ; la plus rapprochée qui passe par Carbonne est à une distance de 12 kilomètres ; les seuls moyens de Communication avec le Canton et l'Arrondissement sont : le chemin de Grande Communication où passe l'omnibus quatre fois par jour, qui transporte les voyageurs à la gare de Carbonne en passant par Marignac, Gratens et Lafitte. Pour aller à Toulouse, on peut suivre un autre itinéraire, un peu plus long, il est vrai, mais moins dispendieux ; c'est celui de prendre la diligence de Labastide-Clermont qui va tous les jours au chef-lieu du département.

Dans cette localité, le commerce est presque nul ; il n'y a qu'un épicier et deux maquignons ; les corps de métier sont assez nombreux, à savoir : un boulanger, un sabotier, deux cordonniers, deux tailleurs, un charron et trois ou quatre forgerons.

Le mouvement des échanges se fait dans les foires et marchés voisins du Fousseret, de Carbonne, et dans les foires les plus éloignées de Rieumes, de Martres et de Cazères.



Annexe au titre IV

Enseignement

L'histoire de l'enseignement dans cette commune est très incomplète car les documents conservés sont trop récents ; mais elle n'en est pas moins intéressante. La plus ancienne délibération prise à ce sujet date de 1742 : elle avait pour but l'installation d'un Régent (Instituteur) dont la nomination était faite par l'Assemblée consulaire. Il a donc été délibéré qu'il est de l'intérêt de la Commune d'avoir un Régent pour l'instruction de la jeunesse. Jusqu'à la Convention, l'éducation des enfants fut confiée à un ecclésiastique, appelé régent, dénomination que cette grande assemblée remplaça par celle d'Instituteur, qui veut dire instituer des citoyens.

Les écoles actuelles, quoique n'existant que depuis 1845, sont tout à fait insuffisants, tant les deux salles de classe (garçons et filles) que les logements personnels ; il serait à désirer que le plan d'un nouveau local, dressé depuis 2 ans, fût bientôt soumis à l'approbation de l'autorité supérieure. Malgré l'irrégularité de la fréquentation, l'instruction est en voie de progrès ; il n'y a presque plus de conjoints ni de conscrits illettrés, et une bibliothèque, récemment créée, répand déjà dans les familles, le goût de la lecture.

Source : Archives départementales.